

## Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés



*Les revenus et le patrimoine des ménages*  
Insee Références, édition 2018

Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts\*

En 2015, au-dessus de 106 210 euros de revenu initial par unité de consommation, une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population, c'est-à-dire les très hauts revenus. Ces derniers gagnent en moyenne près de sept fois plus que l'ensemble de la population et perçoivent 6,8 % de la masse des revenus. Entre 2004 et 2015, la part du revenu total déclaré par les très hauts revenus augmente entre 2004 et 2007, stagne jusqu'en 2012, puis diminue en 2013 pour se stabiliser autour de 6,5 %.

Plus des trois quarts des personnes ayant un très haut revenu en 2014 faisaient déjà partie des 1 % de très hauts revenus en 2013. Au plus haut de la distribution, 68 % des 0,1 % des personnes ayant les revenus les plus élevés en 2014 étaient déjà classées comme telles en 2013 et 96 % appartenaient aux très hauts revenus.

Les ménages à très haut revenu sont dans 37 % des cas un couple sans enfant, leur déclarant fiscal a en moyenne 59 ans, ils sont propriétaires de leur résidence principale dans 86 % des cas et 30 % d'entre eux vivent à Paris ou dans les Hauts-de-Seine.

Plus les revenus sont élevés et plus les sources sont diversifiées : les très hauts revenus déclarent en particulier des revenus non commerciaux et des revenus des actifs financiers. En 2015, 1 % de la population déclare ainsi 30 % des revenus du patrimoine. Au sein des ménages à très haut revenu, les salariés sont cadres dans près de 60 % des cas et chefs d'entreprise dans près de 10 % des cas.

Les très hauts revenus contribuent proportionnellement davantage que les autres aux prélèvements directs grâce au barème progressif de l'impôt sur le revenu, dont ils acquittent 25 % du total. Ils détiennent *in fine* une part moins importante des niveaux de vie que des revenus initiaux : 5,3 % contre 6,8 %.

En 2015, au-dessus de 106 210 euros de **revenu initial** par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % de la population ayant les revenus les plus élevés, catégorie dite des « très hauts revenus » (*figure 1*). Cela correspond à un revenu mensuel de 8 850 euros pour une personne seule et de 18 590 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

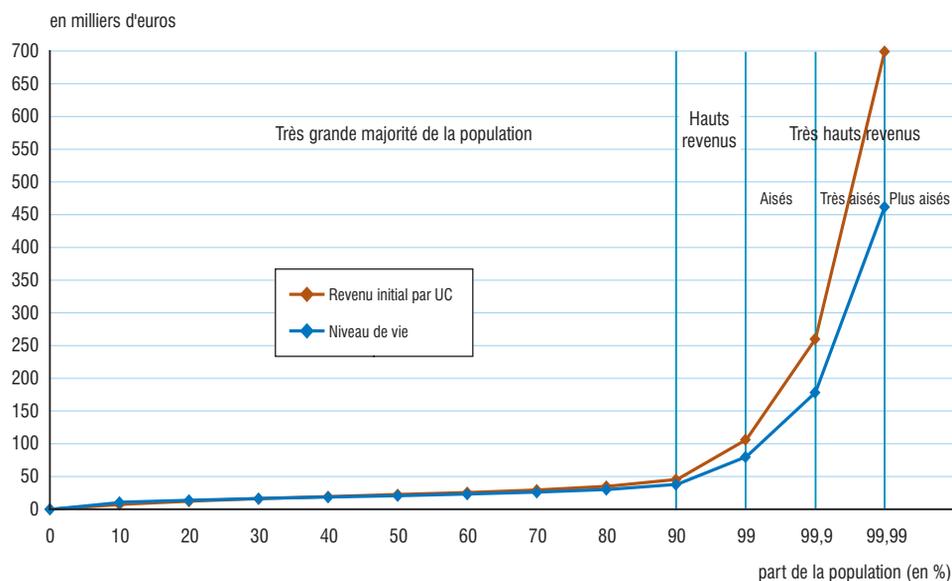
Pour étudier ce centième de la population, on le décompose en trois classes de revenu [Solard, 2010] :

— les 0,01 % de personnes ayant les revenus les plus élevés sont les « plus aisées ». Le seuil d'appartenance à cette catégorie, de 699 230 euros, est sept fois plus élevé que celui des très hauts revenus. Ce groupe représente un dix-millième de la population et ne peut être considéré en tant que tel que grâce à l'existence de données d'étude exhaustives, en l'occurrence le dispositif Filosofi (*encadré 1*) : dans le champ de Filosofi en 2015, les plus aisés représentent 6 400 personnes ;

— les 0,09 % de personnes suivantes sont appelées les personnes « très aisées » : leurs revenus sont compris entre 259 920 et 699 230 euros en 2015 ;

\* Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, Insee. L'auteur tient à remercier Sébastien Durier de l'Insee pour son aide précieuse dans l'appréhension des données de l'échantillon démographique permanent.

## 1. Distribution des revenus initiaux par unité de consommation et des niveaux de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : 90 % des personnes ont un revenu initial par UC inférieur à 45 220 euros.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

– les 0,9 % de personnes restantes sont appelées les personnes « aisées » : leurs revenus sont compris entre 106 210 et 259 920 euros en 2015.

Les 99 % restants de la population sont subdivisés en deux catégories :

- les 9 % de personnes aux revenus initiaux par UC inférieurs aux très hauts revenus sont appelés les « hauts revenus » et constituent avec eux le dixième de la population au plus haut revenu ;
- enfin, les 90 % de personnes dont le revenu initial par UC est inférieur à 45 220 euros représentent « la très grande majorité » de la population.

### Les très hauts revenus gagnent en moyenne près de sept fois plus que l'ensemble de la population

En 2015, les très hauts revenus détiennent 6,8 % du revenu initial total des ménages (figure 2). Ils gagnent en moyenne 176 990 euros par unité de consommation, soit 6,8 fois plus que ce que gagne en moyenne la population. Au sein des très hauts revenus, la majorité (dite « aisée ») a un revenu moyen 5,6 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population, mais ce rapport atteint 14,1 pour les très aisés et presque 50 pour les plus aisés, avec 1,3 millions d'euros perçus en moyenne en 2015. Les revenus restent très dispersés au sein de la catégorie des 0,01 % des personnes les plus aisées : de 699 230 euros à plus de 20 000 000 d'euros par UC. *In fine*, les très hauts revenus ne regroupent que 1 % de la population mais présentent une très grande dispersion des revenus initiaux, de 106 210 euros par UC à près de 200 fois plus.

## Sources

Les résultats de cette étude sont issus de l'exploitation des dispositifs Filosofi 2014 et 2015 et EDP 2015.

**Filosofi** (voir *annexe Sources et méthodes*) est le Fichier localisé des données sociales et fiscales. Il est exhaustif sur le champ des ménages vivant en logement ordinaire en France (métropolitaine jusqu'en 2014, et y compris en Martinique et à La Réunion à partir de 2015) et connus des services fiscaux. Issu du rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, ce fichier exhaustif permet une estimation précise des niveaux de vie des ménages à un niveau très fin, comme au sein des très hauts revenus, dont on peut étudier un sous-groupe représentant un dix-millième de la population (soit 6 400 observations en 2015). Par nature de la source fiscale, les revenus considérés sont restreints aux revenus imposables en France et effectivement déclarés à l'administration fiscale française. Les revenus perçus et imposés à l'étranger sont exclus (bien qu'ils soient nettement plus fréquemment perçus par les très hauts revenus).

Ce dispositif a existé dans une première forme entre 2000 et 2011 sous le nom de Revenus fiscaux localisés – RFL – (voir *annexe Sources et méthodes*). L'origine administrative des données ainsi que des évolutions répondant au besoin d'améliorer la mesure des revenus (élargissement du champ, imputations, etc.) ont conduit à des changements pouvant empêcher une comparaison des données d'une année sur l'autre. Le passage de RFL à Filosofi entre 2011 et 2012 constitue ainsi une rupture de série importante, tout comme l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu (aux majorations de pensions de retraites pour avoir élevé trois enfants ou plus et à la participation des employeurs aux complémentaires santé d'entreprises) intervenue entre Filosofi 2012 et 2013.

Observer finement les très hauts revenus année après année sur la période récente présente donc trop de difficultés. En admettant ces ruptures, et en considérant la notion de revenu plus restreinte du revenu déclaré, on peut néanmoins établir un suivi de la part détenue par les très hauts revenus en France métropolitaine et détailler l'information au niveau du millième de personnes les plus aisées depuis 2004.

**L'échantillon démographique permanent** (EDP) est un panel d'individus né certains jours de l'année pour lesquels sont rassemblées les informations de plusieurs sources : les bulletins statistiques d'état civil, le recensement, le fichier électoral, le panel Tous salariés et Filosofi. Tous les individus nés un des 16 jours choisis étant

suivis par le panel, l'EDP constitue un échantillon aléatoire de 4 % de la population. Grâce à l'appariement avec les données de Filosofi, on peut utiliser ce panel pour enrichir l'analyse sur les hauts revenus avec des informations non présentes dans Filosofi. L'appariement porte sur les années 2011 à 2015, correspondant aux revenus de 2010 à 2014 [Costemalle, 2017]. Les classes de revenu obtenues avec Filosofi 2014 (selon la même méthode que pour Filosofi 2015) sont utilisées dans l'EDP pour classer les ménages en fonction de leurs revenus initiaux. La taille de l'échantillon nécessite dans la plupart des cas un regroupement au sein des très hauts revenus des plus aisés avec les très aisés.

Dans cette étude trois enrichissements sont réalisés.

- Une exploitation de la dimension panel permet de suivre les trajectoires de revenus d'une année sur l'autre. L'utilisation de l'EDP 2015 permet en théorie de suivre le revenu du ménage fiscal des individus de 2010 à 2014, mais la rupture de série de 2013 nous conduit à restreindre le suivi aux années 2013 et 2014. Les revenus fiscaux de 4,7 % des ménages des individus EDP de 2014 n'ont cependant pas été retrouvés en 2013 (hors individus EDP nés en 2014). Cela peut s'expliquer parce qu'une partie de ces ménages était hors du champ de Filosofi en 2013 ou parce que l'appariement avec Filosofi n'a pas réussi cette année-là.

- L'analyse est affinée au sein des ménages fiscaux des individus EDP en distinguant les revenus de chaque individu (hors personnes à charge). Cela ne peut être réalisé avec Filosofi, qui ne détaille pas les revenus individuels, mais les revenus d'activité et de remplacement (salaires, revenus d'activité indépendante, allocations chômage et pensions de retraite) sont disponibles dans l'EDP via le fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli).

- Le panel Tous salariés permet de préciser la situation salariale des individus EDP. La dernière année disponible est 2013, pour des revenus observés en 2014. Ce décalage concernant les salariés peut être assumé au vu de la faible volatilité de ce type de revenu, et de la faible volatilité des revenus initiaux observée par ailleurs entre 2013 et 2014 grâce à l'EDP. Le revenu est apprécié au niveau du ménage et on observe la profession des individus EDP salariés : il ne s'agit pas forcément de la profession dont la rémunération concourt le plus au revenu du ménage, par exemple lorsque c'est le conjoint de l'individu EDP qui est l'apporteur de ressources principal ou lorsque la majorité des revenus ne sont pas d'origine salariale.

## 2. Revenu initial par unité de consommation selon la classe de revenu

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
Revenu plancher (en euros)	0	45 220	106 210	259 920	699 230	<b>106 210</b>	
Part de revenu initial détenue (en %)	72,2	21,0	5,0	1,3	0,5	<b>6,8</b>	
Médiane (en euros)	20 660	56 190	134 010	330 940	952 950	<b>138 800</b>	<b>22 170</b>
Revenu médian relatif <sup>1</sup>	0,9	2,5	6,0	14,9	43,0	<b>6,3</b>	<b>1,0</b>
Moyenne (en euros)	20 880	60 830	145 640	366 090	1 296 980	<b>176 990</b>	<b>26 040</b>
Revenu moyen relatif <sup>2</sup>	0,8	2,3	5,6	14,1	49,8	<b>6,8</b>	<b>1,0</b>

1. Revenu médian relatif = médiane de la classe / médiane de l'ensemble.

2. Revenu moyen relatif = moyenne de la classe / moyenne de l'ensemble.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : le revenu initial est le revenu perçu avant tout prélèvement direct (voir *Définitions*).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

### La part du revenu déclaré par les très hauts revenus augmente jusqu'en 2007, se stabilise, puis diminue en 2013

Sur la période allant de 1998 à 2005, Landais [2007] a montré que les 1 % de très hauts revenus ont augmenté beaucoup plus rapidement que la masse des revenus. De même, Solard [2010] a observé une hausse importante des **revenus déclarés** par les très hauts revenus entre 2004 et 2007. Ces derniers déclarent à eux seuls 6,9 % des revenus en 2007 contre 6,3 % en 2004 (*figure 3*). À partir de 2007, la part du revenu déclaré par les très hauts revenus évolue peu jusqu'en 2012, puis diminue en 2013 pour se stabiliser autour de 6,5 %. L'évolution de la part déclarée par les 0,1 % de personnes aux plus hauts revenus est comparable : elle augmente de 1,7 % à 2,0 % entre 2004 et 2007, reste stable jusqu'en 2012, puis diminue à 1,6 % en 2013.

Outre la hausse de la part du revenu déclaré observée entre 2004 et 2007, l'évolution la plus marquée est la baisse entre 2012 et 2013 (même si l'élargissement de l'assiette des revenus déclarés intervenue en 2013 en complexifie la mesure et l'interprétation<sup>1</sup>). Cette baisse concerne en particulier les **revenus du patrimoine** déclarés, inférieurs de 17 % en 2013 pour l'ensemble de la population en France métropolitaine (d'après Filosofi) par rapport à 2012. Elle peut s'expliquer par un net repli des taux d'intérêt et par la perspective d'une hausse de la fiscalité sur les dividendes versés conduisant les entreprises à amoindrir ou différer leurs versements [Boiron *et al.*, 2015]. La baisse des revenus du patrimoine atteint 30 % pour les très hauts revenus et plus de 40 % pour les 0,01 % les plus aisés. S'agissant d'une composante structurellement importante du revenu de ces populations, cela explique la diminution de la part de revenu qu'ils perçoivent globalement. Les deux années suivantes, ni les revenus du patrimoine ni la part des revenus perçue n'ont augmenté de façon à compenser cette baisse. La part de niveau de vie perçue par les très hauts revenus a suivi la même évolution<sup>2</sup> : elle diminue sensiblement entre 2012 et 2013 puis remonte légèrement les deux années suivantes.

1. Voir note 2 à la *figure 3*.

2. L'évolution du niveau de vie (hors revenus financiers imputés) n'est pas disponible avant 2012 ; la série 2012-2015 présente les mêmes ruptures que celle des revenus déclarés.

### 3. Part des revenus déclarés

en %

	2004	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>1</sup>	2013 <sup>2</sup>	2014	2015
<b>Revenus déclarés par les...</b>										
... 90 % les plus modestes	73,0	72,5	72,4	72,8	72,8	72,6	72,5	73,2	73,2	73,1
... 9 % suivants	20,7	20,6	20,6	20,5	20,4	20,4	20,5	20,4	20,4	20,4
... 0,9 % suivants	4,6	4,9	4,9	4,8	4,8	4,9	5,0	4,8	4,8	4,8
... 0,1 % les plus aisés	1,7	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1	2,0	1,6	1,7	1,8
<b>... 1 % de très hauts revenus</b>	<b>6,3</b>	<b>6,9</b>	<b>6,9</b>	<b>6,7</b>	<b>6,8</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>6,6</b>

1. À partir de 2012, la source utilisée est Filosofi, ce qui entraîne une rupture de série.

2. En 2013, la mesure du revenu dans Filosofi est plus complète. Les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaires santé sont désormais comptabilisés dans le revenu déclaré. De plus, le minimum vieillesse mesuré dans Filosofi couvre l'ensemble des caisses et plus seulement la Cnav et la CCMSA. Ces deux changements entraînent une rupture de série.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est strictement positif.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu déclaré par unité de consommation.

Sources : Insee-DGFIP-Cnav-Cnav-CCMSA, Revenus fiscaux localisés 2004 à 2011, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012 à 2015.

### 68 % des 0,1 % des personnes aux revenus les plus élevés en 2014 étaient déjà classées comme telles en 2013

La place de chacun dans la distribution des revenus peut varier d'une année sur l'autre, mais l'appartenance au dernier pourcent est relativement stable. Plus des trois quarts des personnes ayant un très haut revenu en 2014<sup>3</sup> faisaient déjà partie des 1 % les plus aisées de la population en 2013 d'après les données de l'échantillon démographique permanent (EDP, encadré 1). Au plus haut de la distribution, 68 % du millième des personnes percevant les plus hauts revenus en 2014 étaient déjà classées comme telles en 2013 (figure 4). 28 % de ces personnes avaient par ailleurs des revenus les situant dans la classe immédiatement au-dessous, donc toujours parmi celles ayant un très haut revenu. Seules 4 % ne disposaient donc pas d'un très haut revenu l'année précédente.

En découpant la population en dix tranches d'effectifs égaux, la mobilité entre déciles d'une année à l'autre est aussi relativement faible : lorsqu'elle existe, elle reste dans la grande majorité des cas limitée aux tranches de revenu voisines. Les mouvements sont plus nombreux dans la partie intermédiaire (et plus dense) de la distribution, entre D2 et D7, où seule une moitié des personnes restent deux années de suite dans le même dixième (entre 50 % et 53 % selon les tranches). Ils sont plus rares dans le haut de la distribution, puisque les 10 % de personnes les plus aisées l'étaient déjà en 2013 dans 83 % des cas (le changement de décile est aussi plus rare du fait de l'absence de borne supérieure). Outre les mouvements individuels, le haut de la distribution est très stable d'une année à l'autre : les seuils P90, P95, P99 et P99,9 évoluent de moins de 0,5 % entre 2013 et 2014 d'après les distributions obtenues avec Filosofi ; seul P99,99, le seuil d'appartenance aux très aisés, s'établit en 2013 à un niveau significativement plus faible, à 96 % de sa valeur l'année suivante.

### 55 % des ménages à très haut revenu ont un référent fiscal âgé de 50 à 69 ans

Dans les ménages à très haut revenu, le référent fiscal (c'est-à-dire la personne qui déclare les revenus) est en moyenne plus âgé : 59 ans contre 54 ans pour l'ensemble de la population.

3. Les revenus des ménages peuvent être suivis d'une année sur l'autre grâce à l'échantillon démographique permanent, mais la dernière année de revenus disponibles au moment de la rédaction du dossier est 2014.

#### 4. Répartition des personnes par classe de revenu selon la classe de revenu de leur ménage l'année précédente

en %

Tranches de revenu initial par UC en 2014	Tranches de revenu initial par UC en 2013										Hauts revenus	Aisés	Très aisés et plus aisés
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9				
Inférieur à D1	<b>78</b>	14	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
D1 à D2	15	<b>59</b>	16	5	2	1	1	0	0	0	0	0	0
D2 à D3	3	17	<b>53</b>	16	5	2	1	1	0	0	0	0	0
D3 à D4	1	5	17	<b>51</b>	16	5	2	1	1	0	0	0	0
D4 à D5	1	2	6	17	<b>50</b>	16	5	2	1	0	0	0	0
D5 à D6	1	1	2	6	17	<b>50</b>	16	4	1	0	0	0	0
D6 à D7	0	1	1	3	6	18	<b>52</b>	16	3	1	0	0	0
D7 à D8	0	0	1	1	2	5	18	<b>57</b>	14	2	0	0	0
D8 à D9	0	0	0	1	1	2	4	17	<b>65</b>	11	0	0	0
Hauts revenus	0	0	0	0	0	0	1	2	14	<b>79</b>	2	0	0
Aisés	0	0	0	0	0	0	0	0	1	24	<b>71</b>	2	0
Très aisés et plus aisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	28	<b>68</b>	0

Champ : France métropolitaine, personnes membres des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : 15 % des ménages ayant un revenu initial par UC compris entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> décile en 2014 avaient un revenu initial inférieur au 1<sup>er</sup> décile en 2013.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation en 2014 ; les revenus de 5 % des ménages de 2014 sont indisponibles en 2013.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2014 et 2013 et EDP 2015.

Cet âge plus élevé rend compte d'une position plus avancée dans le cycle de vie, qui leur a laissé plus de temps pour obtenir des revenus d'activité importants, pour accumuler et faire fructifier du patrimoine, mais aussi pour avoir hérité d'un patrimoine qui procure des revenus. 55 % des référents fiscaux des très hauts revenus ont ainsi entre 50 et 69 ans (figure 5). C'est aussi le cas de 47 % des référents fiscaux des 9 % de ménages aux revenus inférieurs (les hauts revenus), contre 35 % pour la très grande majorité. Les plus jeunes sont largement sous-représentés puisque seuls 8 % des ménages à très haut revenu ont un référent fiscal de moins de 40 ans, contre un quart pour la très grande majorité.

Pour la configuration familiale, ce sont les 10 % des plus hauts revenus dans leur ensemble qui se distinguent de la très grande majorité. Près de 40 % de ces ménages sont des couples sans enfant au sein du foyer et 37 % des ménages à très haut revenu, alors qu'ils représentent moins d'un quart des ménages de la très grande majorité (23 %) ; il s'agit de couples en moyenne plus âgés, donc peu susceptibles d'avoir encore des enfants à charge. À l'inverse, les familles monoparentales, comprenant un seul apporteur de ressources et, par définition, au moins un enfant à charge, sont moins nombreuses parmi des 10 % les plus aisés. C'est aussi le cas des femmes seules, alors qu'au sein de ce groupe, la catégorie des hommes seuls prend de l'importance à mesure que le revenu augmente.

Les 10 % des plus hauts revenus sont également beaucoup plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale : 82 %, contre 56 % pour les autres personnes. Chez les 1 % de très hauts revenus, 86 % sont propriétaires. Ainsi, plus le revenu augmente et plus la détention de patrimoine immobilier augmente elle aussi. C'est le cas plus largement pour l'ensemble du patrimoine et les montants détenus : 43 % des 1 % de ménages les plus aisés font aussi partie des 1 % les mieux dotés en patrimoine<sup>4</sup> (encadré 2).

4. Voir la vue d'ensemble « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », dans cet ouvrage.

## 5. Principales caractéristiques socio-démographiques des ménages

en %

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)
<b>Répartition par tranche d'âge du référent fiscal</b>						
Moins de 30 ans	9	2	1	1	3	1
De 30 à 39 ans	16	12	7	5	4	7
De 40 à 49 ans	19	17	17	15	15	17
De 50 à 59 ans	18	24	26	27	26	26
De 60 à 69 ans	17	23	29	31	30	29
70 ans ou plus	21	22	20	22	23	20
<b>Répartition par type de ménage</b>						
Femme seule	20	14	11	12	13	12
Homme seul	14	13	14	18	20	15
Couple sans enfant	23	38	37	37	34	37
Couple avec enfants	27	28	30	25	25	29
Famille monoparentale	11	5	4	4	6	4
Ménage complexe	4	3	3	3	2	3
<b>Répartition par statut d'occupation du logement</b>						
Propriétaire	56	82	86	85	81	86
Locataire du secteur social	16	2	0	0	0	0
Autre locataire	28	16	14	14	18	14
<b>Répartition par zone géographique</b>						
Île-de-France	16	32	41	50	66	42
Paris	3	10	19	30	46	21
Hauts-de-Seine	2	6	9	9	11	9

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

### Les ménages à très haut revenu sont localement très concentrés en Île-de-France

Les personnes à très haut revenu se distinguent nettement par leur localisation géographique. Si les ménages à haut revenu sont présents sur une grande partie du territoire français, les très hauts revenus sont davantage localisés en Île-de-France, en particulier à Paris, et les très aisés et les plus aisés le sont encore plus. Cela est à relier au fait que l'Île-de-France est de loin la première région économique française, comprenant 19 % de la population mais générant un tiers du PIB. Cette région héberge 42 % des ménages à très haut revenu et 66 % des ménages les plus aisés (figure 5). En Île-de-France, la moitié des très hauts revenus vivent à Paris, qui héberge quasiment la moitié des ménages les plus aisés (46 %), 11 % d'entre eux vivant dans les Hauts-de-Seine. Les très hauts revenus habitent en grande majorité dans des grands pôles urbains, qu'ils vivent en centre-ville ou en banlieue.

### Les 1 % de personnes les plus aisées ont des sources de revenu très diversifiées

Les très hauts revenus se distinguent par la composition de leur revenu initial. Plus leurs revenus sont élevés, plus ils sont diversifiés : chez les très hauts revenus, la perception plus fréquente de revenus d'activité indépendante (déclarés par 30 % des ménages, contre 6 %

Encadré 2

### 43 % des 1 % de ménages à très haut revenu font aussi partie des 1 % les mieux dotés en patrimoine

Les revenus du patrimoine (déclarés et imputés) représentent une part de plus en plus importante des revenus à mesure que ceux-ci augmentent : 6 % du total des revenus de la très grande majorité la plus modeste, 13 % du total pour les 9 % de revenus supérieurs, 25 % du total des 1 % de très hauts revenus (voir *figure 7*). Cela signifie qu'il existe une forte corrélation entre le fait d'avoir un haut niveau de revenu et un patrimoine élevé. Cette corrélation peut s'observer en comparant la position des ménages dans la distribution des revenus initiaux et des patrimoines à l'aide de l'enquête Patrimoine 2014-2015 (*figure*). Elle s'observe d'ailleurs quel que soit le revenu considéré, initial ou disponible<sup>1</sup>.

D'après la répartition croisée des ménages en dix tranches de revenu initial et de **patrimoine brut**, le fait d'appartenir à la même tranche pour les deux notions n'est pas très fréquent, sauf aux extrémités de la distribution. En effet, 43 % des

10 % de ménages les plus modestes appartiennent aussi aux 10 % de ménages les moins dotés en patrimoine et 51 % des 10 % de ménages ayant les plus hauts revenus appartiennent aussi aux 10 % les mieux dotés. Ces proportions sont comprises entre 11 % et 23 % pour les 80 % de ménages restants. En considérant une zone composée également des tranches immédiatement inférieure et supérieure, le cas échéant, on trouve plus de 60 % des ménages dans la même zone chez les 20 % les plus modestes et les 20 % les plus aisés et entre 38 % et 56 % pour les 60 % de ménages restants. Dans le haut de la distribution, la moitié des 10 % de ménages ayant les plus hauts revenus ont un patrimoine brut dont la valeur excède le 9<sup>e</sup> décile de patrimoine et les trois quarts ont un patrimoine supérieur au 8<sup>e</sup> décile ; 43 % des 1 % de ménages à très haut revenu font aussi partie des 1 % de ménages ayant le patrimoine brut le plus élevé.

#### Répartition des ménages par classe de revenu initial selon leur niveau de patrimoine

Classes de revenu initial	Classes de patrimoine brut											
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	D9 à P99	Supérieur à P99
Inférieur à D1	<b>43</b>	21	13	9	5	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
D1 à D2	22	<b>20</b>	13	16	12	9	2	3	2	1	n.s.	n.s.
D2 à D3	13	19	<b>16</b>	14	15	10	6	4	2	2	n.s.	n.s.
D3 à D4	9	15	16	<b>11</b>	16	14	9	4	4	2	2	n.s.
D4 à D5	5	9	14	13	<b>15</b>	13	13	9	6	4	4	n.s.
D5 à D6	4	8	11	12	13	<b>14</b>	13	11	9	5	4	n.s.
D6 à D7	n.s.	6	8	9	9	15	<b>18</b>	15	11	7	7	n.s.
D7 à D8	n.s.	2	5	6	8	13	18	<b>21</b>	19	9	8	n.s.
D8 à D9	n.s.	n.s.	3	7	4	9	14	20	<b>23</b>	18	18	1
Supérieur à D9	n.s.	n.s.	2	4	3	2	4	11	22	<b>51</b>		
D9 à P99	n.s.	n.s.	2	4	3	3	5	12	24		<b>42</b>	4
Supérieur à P99	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	5		46	<b>43</b>

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Note : les ménages sont classés selon leur revenu initial en 2015.

Lecture : 51 % des ménages faisant partie des 10 % ayant les plus hauts revenus font également partie des 10 % les mieux dotés en patrimoine brut.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

1. Voir la *vue d'ensemble* « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », dans cet ouvrage.

des ménages parmi les 90 % les plus modestes) ou du patrimoine (déclarés par 89 % des ménages, contre moins de la moitié chez les 90 % les plus modestes) vient s'ajouter aux revenus salariaux ou aux pensions (qui concernent la quasi-totalité des ménages dans toutes les catégories) (figure 6). De plus, outre les revenus du travail et du capital intégrés au revenu déclaré, les ménages à très haut revenu déclarent aussi dans 19 % des cas des **revenus dits exceptionnels** (plus-values de cession et autres gains), qui ne concernent que 2 % de l'ensemble des ménages.

Les revenus plus fréquemment perçus par les ménages à très haut revenu sont aussi plus élevés et représentent une part importante du revenu total : les revenus du patrimoine (y compris les revenus imputés) en représentent le quart pour les très hauts revenus, contre 6 % pour les 90 % les moins aisés de la population ; leur poids augmente aussi au sein des très hauts revenus pour représenter jusqu'à plus de 30 % du revenu du millième le plus aisé de la population (figure 7). Les revenus d'activité indépendante constituent 16 % du revenu total des 1 % des plus hauts revenus. Les salaires et pensions représentent *in fine* moins de la moitié du revenu total des très hauts revenus, alors que ces revenus constituent 91 % du revenu total des 90 % les plus modestes. Dans l'ensemble, ces deux types de revenus ne sont pas particulièrement concentrés puisque la très grande majorité, soit 90 % de la population, perçoit respectivement 75 % et 79 % de leur masse totale (figure 8).

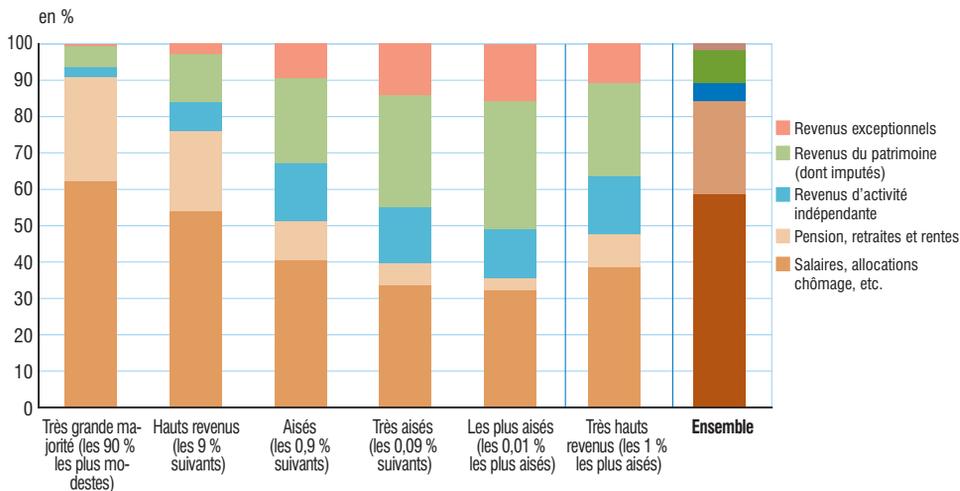
## 6. Perception des différents revenus par les ménages fiscaux

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
<b>Part de la classe concernée percevant ces revenus (en %)</b>							
<b>Revenus d'activité ou de remplacement</b>	<b>97</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>99</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>97</b>
Salaires, allocations chômage, etc.	67	71	72	71	78	72	67
Pensions, retraites et rentes	46	49	49	50	45	49	46
Revenus d'activité indépendante	6	15	30	33	32	30	7
Revenus agricoles	1	2	4	5	6	4	1
Revenus industriels et commerciaux	3	3	6	6	7	6	3
Revenus non commerciaux	2	9	22	24	21	22	3
<b>Revenus du patrimoine déclarés</b>	<b>47</b>	<b>79</b>	<b>89</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>89</b>	<b>50</b>
Valeurs mobilières	45	79	91	96	97	92	49
Foncier	10	37	59	63	56	59	13
<b>Revenus exceptionnels</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>19</b>	<b>2</b>
Plus-values, gains divers et revenus au quotient	1	6	17	28	36	18	2
Gains de levée d'option	0	0	2	3	4	2	0
<b>Revenu moyen en cas de perception (en euros)</b>							
<b>Revenus d'activité ou de remplacement</b>	<b>31 200</b>	<b>79 930</b>	<b>169 340</b>	<b>359 550</b>	<b>1 159 460</b>	<b>197 390</b>	<b>37 530</b>
Salaires, allocations chômage, etc.	30 120	72 880	141 490	305 940	967 230	166 250	35 710
Pensions, retraites et rentes	20 180	42 680	56 360	78 630	167 740	59 560	22 820
Revenus d'activité indépendante	14 070	51 830	133 740	312 120	1 005 940	161 160	26 940
Revenus agricoles	12 620	37 030	64 500	80 030	161 650	67 680	17 670
Revenus industriels et commerciaux	11 630	38 670	102 810	220 390	866 330	125 470	16 230
Revenus non commerciaux	17 200	56 940	144 840	358 360	1 169 860	176 020	40 440
<b>Revenus du patrimoine déclarés</b>	<b>1 790</b>	<b>9 190</b>	<b>42 860</b>	<b>164 770</b>	<b>828 620</b>	<b>63 530</b>	<b>3 980</b>
Valeurs mobilières	570	3 040	20 500	107 570	692 590	36 470	1 620
Foncier	5 850	13 240	33 620	82 320	199 690	40 170	9 350
<b>Revenus exceptionnels</b>	<b>17 100</b>	<b>46 080</b>	<b>134 740</b>	<b>335 710</b>	<b>1 059 930</b>	<b>182 200</b>	<b>47 050</b>
Plus-values, gains divers et revenus au quotient	16 960	45 230	131 210	313 230	962 920	174 690	45 190
Gains de levée d'option	16 580	39 150	99 080	319 830	1 042 010	153 570	64 800

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

## 7. Composition des revenus totaux de chaque catégorie de revenu



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les revenus du patrimoine reconstitués par imputation sont inclus dans cette figure car ils entrent dans la composition du revenu total.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

## Les revenus d'activité salariée déclarés par les très hauts revenus atteignent 166 250 euros en moyenne en 2015

Les ménages à très haut revenu qui ont des revenus salariaux en déclarent un montant très élevé : 166 250 euros en moyenne en 2015 (figure 6). Il s'agit du total des revenus salariaux déclarés, quel que soit le nombre de personnes salariées dans le ménage et y compris lorsque l'activité salariale n'est pas celle qui contribue le plus au revenu initial du ménage. Le détail des revenus perçus individuellement (pour tous les individus du logement hormis ceux à charge) en 2014 peut être obtenu grâce à l'utilisation de l'EDP. 58 % des personnes vivant dans un ménage à très haut revenu ont pour revenu principal<sup>5</sup> un salaire contre 65 % dans l'ensemble de la population. Lorsque c'est le cas, le salaire moyen en 2014 s'élève à 131 350 euros pour les très hauts revenus. L'hétérogénéité des rémunérations reste importante au sein de ce groupe puisque parmi eux, les 90 % d'aisés déclarent un salaire moyen de 111 400 euros, contre 322 470 euros pour les 10 % des très aisés et plus aisés.

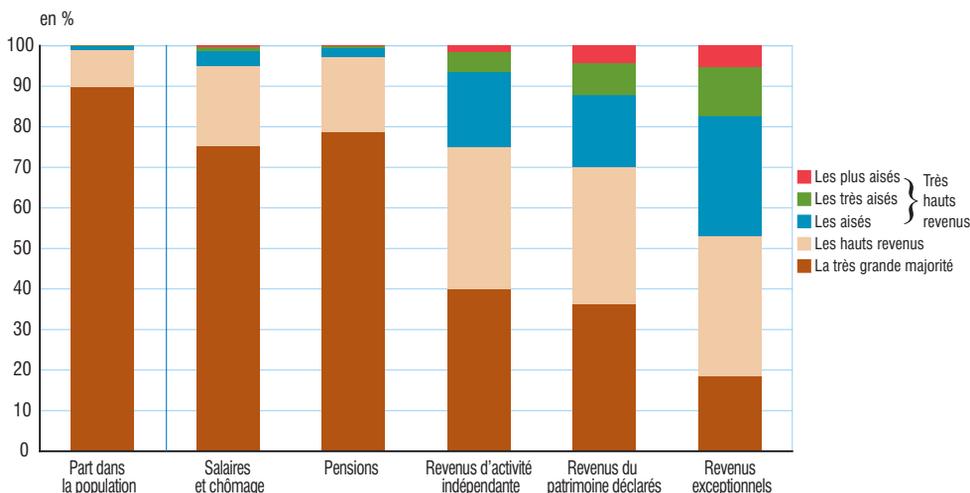
On peut connaître la profession d'une partie des salariés, ainsi que l'activité économique qu'ils exercent en 2013, grâce au panel tous salariés<sup>6</sup> de l'EDP. Concernant leur secteur d'activité économique, les salariés vivant dans les ménages à très haut revenu et retrouvés dans l'EDP sont largement surreprésentés au sein des activités financières et d'assurance (30 % contre 3 % de l'ensemble des salariés), des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (12 % contre 4 % de l'ensemble) et des activités pour la santé humaine (12 % contre 6 % de l'ensemble).

Ces salariés sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure dans 58 % des cas, contre 11 % au sein de la très grande majorité (figure 9). Plus précisément, 28 % sont des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, 14 % des professeurs et scientifiques

5. Cette notion exclut les personnes déclarant un revenu annuel inférieur à 2 500 euros.

6. Il s'agit alors des seuls individus EDP et non des autres adultes membres de leurs ménages dont on peut connaître le revenu par ailleurs.

## 8. Part du revenu perçu par chaque classe



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les revenus du patrimoine reconstitués par imputation sont exclus dans cette figure car la méthode d'imputation ne permet pas de rendre suffisamment compte de leur dispersion au sein de la population, ce qui est l'objet de cette figure.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

et 10 % des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. Ils sont aussi dans 9 % des cas chefs d'une entreprise de 10 salariés ou plus. On trouve enfin parmi les très hauts revenus des sportifs professionnels, classés au sein des professions intermédiaires. Parmi les très aisés et les plus aisés, on trouve ensuite 20 % de chefs d'entreprises, 30 % de cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, et moins fréquemment que chez les hauts revenus en général, des ingénieurs, professeurs, scientifiques et cadres de la fonction publique.

### 1 % de la population concentre le quart des revenus des professions indépendantes

Les revenus des activités indépendantes sont fortement concentrés puisque les 10 % les plus aisés de la population en perçoivent 60 % en 2015 et que les 1 % de très hauts revenus concentrent le quart (figure 8). Les ménages fiscaux des personnes à très haut revenu perçoivent surtout beaucoup plus fréquemment des **revenus non commerciaux**, déclarés par 22 % des ménages, contre 2 % au sein des 90 % de personnes les plus modestes et 9 % au sein des 9 % de personnes aux hauts revenus (figure 6). Il s'agit de bénéficiaires issus d'activités libérales particulièrement rémunératrices (médecins<sup>7</sup>, avocats, etc.), de revenus de la propriété industrielle, mais aussi des revenus d'artistes, de sportifs ou de droits d'image par exemple. Au niveau individuel d'après les revenus de l'EDP, des revenus non commerciaux ont été déclarés comme principale source de revenus en 2014 par 14 % des personnes vivant dans un ménage à très haut revenu, contre 1 % au sein de la très grande majorité. Lorsque c'est le cas, ces revenus sont en moyenne plus élevés que les salaires au sein des très hauts revenus : 188 700 euros contre 131 350 euros. Ils atteignent 446 400 euros en moyenne pour les 10 % des très aisés et plus aisés.

7. Le revenu moyen des médecins libéraux est de 112 000 euros en 2014 et 141 000 pour les spécialistes [Pla, 2017].

## 9. Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle

en %

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés et plus aisés (les 0,1 % suivants)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
<b>Agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Cadres</b>	<b>11</b>	<b>51</b>	<b>58</b>	<b>51</b>	<b>58</b>	<b>15</b>
Cadres de la fonction publique	1	5	4	1	4	1
Professeurs, professions scientifiques	2	10	15	9	14	3
Professions de l'information, des arts et des spectacles	1	2	2	4	2	1
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	3	21	28	30	28	5
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	3	14	10	7	10	4
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>20</b>
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	3	3	2	2	2	3
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	5	5	3	1	2	5
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	5	7	4	3	4	5
Autres professions intermédiaires	7	6	2	1	2	7
<b>Employés</b>	<b>37</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>35</b>
Employés civils et agents de service de la fonction publique	9	4	3	3	3	8
Policiers et militaires	2	1	0	0	0	1
Employés administratifs d'entreprise	9	8	8	8	8	9
Employés de commerce	7	2	2	2	2	6
Personnels des services directs aux particuliers	11	3	2	1	2	10
<b>Ouvriers</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>26</b>
<b>Personnes déclarant une profession ancienne ou indéterminée</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : salariés de France métropolitaine déclarants ou conjoints de déclarants de ménages fiscaux vivant en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation en 2014, le champ est restreint aux individus EDP identifiés comme salariés dans le panel tous salariés en 2013, dernière année disponible.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2014 et EDP 2015.

## Les ménages à très haut revenu déclarent 30 % des revenus du patrimoine

Outre des revenus du travail plus importants, les ménages à très haut revenu doivent leur situation à des revenus du patrimoine à la fois plus fréquents et plus importants, qu'il s'agisse de revenus fonciers ou des revenus des placements financiers (les valeurs mobilières). Les 10 % des ménages aux plus hauts revenus concentrent 64 % de l'ensemble des revenus du patrimoine déclarés et les 1 % de très hauts revenus, 30 % à eux seuls (figure 8). Les revenus déclarés des valeurs mobilières sont particulièrement concentrés sur les ménages à très haut revenu : déclarés par 49 % des ménages pour un montant moyen de 1 620 euros, ils atteignent en moyenne 36 470 euros pour les très hauts revenus, dont la quasi-totalité (92 %) en déclare, et 692 590 euros pour les 0,01 % les plus aisés (figure 6).

## 37 % des plus aisés ont perçu des revenus exceptionnels en 2015 pour un montant moyen supérieur à 1 million d'euros

En 2015, 2 % de la population déclarent un montant de revenus exceptionnels positif (il arrive aussi que des moins-values soient déclarées) mais près de 20 % des très hauts revenus et presque 40 % des plus aisés sont concernés. Tout comme les revenus (dividendes) des valeurs

mobilières, il s'agit de revenus très concentrés, dont les montants perçus croissent de manière très importante avec les revenus. Près de la moitié des revenus exceptionnels (47 %) sont ainsi déclarés par 1 % de la population (*figure 8*).

La concentration de ces revenus et de ceux du patrimoine, financier en particulier, est à rapprocher de la forte concentration du patrimoine en lui-même. En 2015, les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine (en France hors Mayotte) concentrent près de la moitié du patrimoine brut de l'ensemble des ménages (47 %). Le patrimoine financier est encore plus concentré puisque les 10 % de ménages les mieux dotés en 2015 en détiennent 68 % de la masse totale et les 1 % les mieux dotés, 32 %<sup>8</sup>.

En 2015, les revenus exceptionnels représentent 11 % du revenu total des ménages à très haut revenu, soit une proportion supérieure à celle des pensions de retraites, par exemple (*figure 7*). Si par leur nature ils ne sont pas déclarés comme tels, une partie de ces revenus s'apparente à des revenus professionnels, et concernent plus particulièrement certaines professions. D'après le panel tous salariés de l'EDP en 2013, cela concerne les chefs d'entreprises mais surtout les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise. Ces revenus sont enfin supposés très volatils d'une année sur l'autre et le suivi des revenus par l'EDP permet de mesurer leur persistance entre 2013 et 2014 dans les déclarations de revenu<sup>9</sup>. 32 % des ménages à très haut revenu en déclarent au moins une année sur les deux et 12 % à la fois en 2013 et en 2014. Ces proportions atteignent respectivement 47 % une année et 22 % les deux années pour le millième des ménages les plus aisés.

## Les très hauts revenus acquittent 25 % du total de l'impôt sur le revenu

Enfin, les très hauts revenus contribuent davantage aux prélèvements directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation sur la résidence principale, CSG, CRDS et prélèvement social sur les revenus financiers) que le reste de la population en montant mais aussi en proportion de leur revenu grâce au poids et à la progressivité de l'impôt sur le revenu. Ils acquittent *in fine* 25 % du total de l'impôt sur les revenus 2015, contre 35 % pour les 90 % les plus modestes et 40 % pour les 9 % des hauts revenus. Au sein de la très grande majorité de la population se trouve une bonne moitié de foyers non redevables ; puis, le barème est progressif par tranche (chaque part du revenu imposable au-delà d'un certain seuil est davantage taxée que la part inférieure au seuil de la tranche précédente). Cela explique que le montant moyen acquitté par les 90 % les plus modestes de la population soit largement inférieur à celui des très hauts revenus en valeur absolue (900 euros contre plus de 60 fois plus) mais aussi en proportion du revenu initial (2,7 % contre 20,4 %<sup>10</sup>) (*figure 10*). Au sein des très hauts revenus, cette proportion atteint 28,3 % pour le dix-millième des personnes les plus aisées. La complexité du barème de l'impôt engendre néanmoins une dispersion potentiellement importante des montants dus, surtout à mesure que le revenu augmente. À partir de 250 000 euros de revenus 2015 pour une personne seule, les très hauts revenus sont ainsi redevables de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, en vigueur depuis 2012. Par ailleurs, avec l'augmentation du revenu, les possibilités de réduction d'impôt augmentent : des avantages fiscaux sous forme de déduction du revenu imposable, crédit et réduction d'impôt sont accordés en contrepartie d'investissements (locatif, par exemple) ou de dépenses. Ces avantages offrent des possibilités de réductions d'impôt importantes aux populations ayant suffisamment de revenus pour en bénéficier. Ce faisant, ils peuvent induire une inflexion à la progressivité du barème [Landais *et al.*, 2011]. De tels mécanismes expliquent la dispersion des montants d'impôt rapportés au revenu initial.

8. Voir la *vue d'ensemble* « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », dans cet ouvrage.

9. La mobilité des autres composantes du revenu total des très hauts revenus pourrait aussi être observée grâce à l'EDP et leur contribution à la mobilité du revenu total calculée, à l'instar du travail d'Accardo [2016] sur la mobilité des composantes du niveau de vie.

10. Soit 23 % en proportion du revenu déclaré, à comparer à un taux de l'ordre de 20 % mesuré par Solard [2010] en 2007.

## 10. Impôts directs des ménages par classe de revenu

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
<b>Montants moyens (en euros)</b>							
Impôt sur le revenu <sup>1</sup>	900	10 130	43 050	142 600	572 780	<b>57 960</b>	<b>2 330</b>
Taxe d'habitation	530	1 270	1 830	2 370	3 180	<b>1 890</b>	<b>620</b>
CSG et CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement	2 430	7 040	15 240	32 290	100 830	<b>17 740</b>	<b>3 010</b>
Prélèvements sur les revenus déclarés des valeurs mobilières <sup>2</sup>	100	860	3 670	10 610	30 560	<b>4 600</b>	<b>220</b>
Prélèvements sur les revenus exceptionnels <sup>3</sup>	20	370	3 330	11 530	43 390	<b>4 520</b>	<b>100</b>
<b>Montants prélevés en proportion du revenu initial de chaque catégorie (en %)</b>							
Impôt sur le revenu <sup>1</sup>	2,7	10,5	18,4	25,0	28,3	<b>20,4</b>	<b>5,6</b>
Taxe d'habitation	1,6	1,3	0,8	0,4	0,2	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>
CSG et CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement	7,3	7,3	6,5	5,7	5,0	<b>6,2</b>	<b>7,2</b>
Prélèvements sur les revenus déclarés des valeurs mobilières <sup>2</sup>	0,3	0,9	1,6	1,9	1,5	<b>1,6</b>	<b>0,5</b>
Prélèvements sur les revenus exceptionnels <sup>3</sup>	0,1	0,4	1,4	2,0	2,1	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>
<b>Répartition des ménages par montant d'impôt sur le revenu<sup>1</sup> rapporté au revenu initial (en %)</b>							
Moins de 5	82	13	7	6	6	<b>7</b>	<b>75</b>
Entre 5 inclus et 10	17	33	8	5	2	<b>8</b>	<b>18</b>
Entre 10 inclus et 15	1	41	16	7	3	<b>15</b>	<b>5</b>
Entre 15 inclus et 20	0	12	29	12	5	<b>27</b>	<b>1</b>
Entre 20 inclus et 25	0	1	27	18	19	<b>26</b>	<b>0</b>
Entre 25 inclus et 30	0	0	11	21	15	<b>12</b>	<b>0</b>
Entre 30 inclus et 35	0	0	2	24	14	<b>4</b>	<b>0</b>
Entre 35 inclus et 40	0	0	0	8	28	<b>1</b>	<b>0</b>
40 ou plus	0	0	0	1	7	<b>0</b>	<b>0</b>

1. Il s'agit de l'impôt sur le revenu à payer en 2016 sur les revenus de 2015 hors impôt sur les plus-values imposables au barème, prélèvement libératoire et impôt sur les revenus imposés au quotient.

2. Prélèvement forfaitaire libératoire sur les valeurs mobilières, CSG, CRDS et autres prélèvements sociaux.

3. Impôt sur les revenus au quotient, CSG sur les plus-values de cession et sur les gains de levée d'option.

Note : ne portant pas sur les revenus, les impôts locaux et l'impôt de solidarité sur la fortune ne sont pas pris en compte.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

Rapporté au revenu initial du ménage, le montant de l'impôt sur le revenu payé par la très grande majorité est inférieur à 5 % dans 82 % des cas et les situations où l'impôt dû est supérieur à 10 % du revenu initial sont marginales. Les trois quarts des 9 % de personnes suivantes (les hauts revenus) sont concernées par un taux compris entre 5 % et 15 %, mais il reste inférieur à 5 % dans 13 % des cas. Il y a davantage de disparités au sein des 1 % de très hauts revenus : les 0,9 % de ménages aisés payent quasiment tous un montant d'impôt inférieur à 30 % de leurs revenus (compris entre 15 % et 25 % pour plus de la moitié d'entre eux) alors qu'il est supérieur à 30 % pour la moitié du millième le plus aisé.

Concernant la CSG et la CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement, le montant payé en proportion du revenu initial est équivalent pour les hauts revenus et pour la très grande majorité puis décroît au sein des très hauts revenus. Le barème de ces prélèvements (hormis les exonérations et taux réduits) est proportionnel aux revenus sur lesquels ils sont assis ; or, les revenus d'activité et de remplacement représentent une part moins importante du revenu pour les très hauts revenus, d'où cette diminution.

Comparativement, le poids de la taxe d'habitation est bien moindre. Son montant dépend lui aussi assez peu du revenu, sauf dans les cas d'exonérations ou de réductions accordées aux ménages les plus modestes. Si le montant payé augmente avec le revenu c'est davantage en lien

avec les caractéristiques de l'habitation, qui se reflètent dans son prix, lui-même dépendant indirectement du revenu des ménages. Les montants versés en proportion du revenu initial décroissent de fait.

Si les très hauts revenus consacrent une moindre part de leur revenu initial aux contributions sociales sur les revenus du travail, ils payent en contrepartie des contributions plus importantes sur les revenus du capital<sup>11</sup>. Les revenus déclarés des valeurs mobilières sont soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou à un ensemble de prélèvements sociaux pour un taux global de 15,5 % (ils se composent de CSG pour 8,2 %, de CRDS pour 0,5 %, du prélèvement social pour 4,5 %, de la contribution dite « de solidarité » pour 0,3 % et d'un prélèvement de solidarité pour 2 %). Ces prélèvements concernent relativement peu les 90 % les plus modestes (100 euros en moyenne en 2015). Les montants augmentent ensuite avec le revenu mais moins que proportionnellement et leur poids reste faible : leur part dans les revenus initiaux des très hauts revenus est inférieure à 2 %. Les prélèvements sur les revenus exceptionnels représentent quant à eux 1,6 % du revenu initial des très hauts revenus et sont encore plus concentrés en haut de la distribution que les prélèvements sur les revenus du capital.

### **Après redistribution, les 1 % de très hauts revenus détiennent 5,3 % de la masse des niveaux de vie**

Du fait des prélèvements, le revenu initial des 1 % de très hauts revenus diminue davantage, en proportion, que celui des autres classes de revenu. Par ailleurs, ces ménages ne perçoivent pas de prestations sociales, alors qu'elles représentent au total 6,6 % du revenu initial des 90 % les plus modestes. Ce faisant, la distribution des niveaux de vie, après prise en compte des prélèvements et prestations, est plus resserrée que la distribution des revenus initiaux par UC. Le rapport interdécile (qui met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % les plus aisés et le revenu plafond des 10 % les plus modestes) du niveau de vie s'établit à 3,5 en 2015 contre 6,2 pour le revenu initial par UC. L'écart entre les seuils de niveau de vie et de revenu initial se creuse ensuite au sein des 10 % des hauts revenus, du fait des prélèvements (*figure 1*) : le seuil d'appartenance aux 10 % les plus aisés en niveau de vie représente 83 % du seuil des revenus initiaux par UC contre 75 % pour les 1 % les plus aisés, 69 % pour les 0,1 % les plus aisés et 66 % pour les 0,01 % les plus aisés.

Grâce à l'effet redistributif des transferts fiscaux et sociaux, les 1 % disposant de très hauts revenus détiennent donc *in fine* une part moins importante des niveaux de vie que des revenus initiaux par UC : 5,3 % contre 6,8 %. ■

---

11. Les très hauts revenus (et plus généralement tous les ménages) dont le patrimoine est supérieur à 1,3 million d'euros sont aussi soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, que l'on ne peut mesurer ici.

---

## Définitions

Le **ménage fiscal** est l'unité d'analyse propre au dispositif Filosofi. Il s'agit de l'ensemble des personnes vivant dans un même local d'habitation. Un ménage fiscal peut être constitué d'un ou plusieurs foyers fiscaux.

Le **revenu initial** est le revenu perçu avant toute imposition directe (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine (y compris imputés), nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Le **revenu déclaré** correspond au revenu initial sans les revenus du patrimoine imputés ni la CSG déductible. Les revenus déclarés représentent au total 91 % des revenus initiaux.

Les **revenus non commerciaux** sont les bénéfices principalement issus d'activités libérales (médecins, avocats, experts-comptables, etc.) de charges ou d'offices (notaires, huissiers..., etc.) mais aussi d'activité ne relevant d'aucune autre catégorie de revenus (revenus de la propriété industrielle, etc.).

Les **revenus du patrimoine** sont les revenus des actifs mobiliers et immobiliers déclarés auxquels s'ajoutent les revenus des actifs financiers imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2014-2015 afin d'intégrer les revenus des actifs financiers non soumis à déclaration fiscale (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans d'épargne logement).

Le revenu initial ne comprend pas tous les revenus déclarés à l'administration fiscale. En sont exclus les revenus qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles d'être perçus chaque année et dont la prise en compte engendrerait une volatilité des revenus difficilement interprétable. Parmi ces **revenus exceptionnels**, on classe les plus-values réalisées lors de la cession de valeurs mobilières ou de leur acquisition lorsqu'elles sont attribuées gratuitement (on parle aussi de gains de levée d'option), et plus généralement tout revenu dont le montant dépasse la moyenne des revenus imposables habituels.

Le **patrimoine brut** désigne le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Il est évalué avant déduction des éventuels remboursements d'emprunts en cours.

**Unité de consommation** (UC) : pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

---

---

## Pour en savoir plus

Accardo J., « La mobilité des niveaux de vie en France », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Boiron A., Labarthe J., Richet-Mastain L., Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.

Costemalle V., « Les données fiscales de l'EDP : une nouvelle source d'informations sur les couples et les familles ? », *Document de travail* n° F1708, décembre 2017.

Landais C., « Les hauts revenus en France, 1998-2007 : Une explosion des inégalités ? », *Document de travail*, École d'économie de Paris, 2007.

Landais C., Piketty T., Saez E., *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, coll. « La République des Idées », Seuil, janvier 2011.

Pla A., « Médecins libéraux : une hausse modérée de leurs revenus entre 2011 et 2014 », *Études et Résultats* n° 1022, septembre 2017.

Solard J., « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

---